



RENSEIGNEMENTS UTILES **POUR FIGURANTS ET COMEDIENS NOVICES**

Bonjour,

La Réplique, collectif des comédiens professionnels de la région PACA, vous propose dans ce document quelques recommandations concernant les démarches auprès des directeurs de casting, si vous êtes figurant, comédien novice ou comédien peu habitué à l'univers de la télévision et du cinéma.

PREAMBULE :

Les métiers de l'image attirent, et pas seulement les comédiens professionnels. Bien souvent même, ceux-ci, du moins en région PACA, sont un peu désabusés par la manière dont sont faites les distributions et trouvent encore difficilement leur espace de travail dans la configuration tournage ou casting. Par ailleurs, des gens de tous horizons sont séduits par le côté atypique des milieux de l'image et du cinéma. De ce fait, nous croyons bon de rappeler ici un certain nombre de choses : De la même manière que pour vendre du dentifrice, il faut avoir du dentifrice, pour vendre un comédien, il faut avoir un comédien. Les quelques conseils de ce document vous aideront à vous « vendre », mais rien de ce qui suit ne fera de vous un comédien. Il nous semble utile de rappeler que comédien, c'est un métier. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait parce que c'est sympa, parce que ça arrondit les fins de mois ou parce que les copains trouvent qu'on raconte bien les blagues ou qu'on est élégant sur les photos. Comme tous les métiers, cela s'apprend, à l'école ou sur le tas. Cela implique aussi une volonté de communiquer, de créer. Cela comporte souvent une démarche citoyenne, humaniste, ou altruiste. On est bien souvent comédien pour les autres avant de l'être pour soi. On est rarement comédien uniquement par nombrilisme, par quête de reconnaissance ou par volonté de chasser de vieux démons. On l'est encore moins parce que l'indemnisation en tant qu'intermittent est soi disant facile à obtenir.

Ceci n'est pas précisé dans une volonté de fermeture, ni pour décourager qui que ce soit, mais il nous semble important de replacer les choses dans la réalité de ce qu'elles sont. Si vous avez déjà une activité professionnelle et que vous venez grossir les rangs déjà nombreux des intermittents du spectacle, vous êtes le bienvenu. Mais sachez du moins pourquoi vous le faites et pensez que des gens vivent de ce métier et ne le font pas pour passer le temps ou faute de mieux.

Il faut également savoir que dans certains projets, il est possible, et même parfois utile, d'intégrer des gens peu ou pas professionnalisés, mais que dans d'autres types de projets, cela est impossible. On n'est pas non plus légitimement comédien parce que l'on a été figurant dans un certain nombre de films.

Nous espérons que les informations qui suivent vous seront utiles.

La Commission Emploi de La Réplique

LA REPLIQUE



LES PHOTOS :

Format généralement utilisé :

13 x 18

Poids :

Elles ne doivent pas être trop lourdes, une photo envoyée par le Web est généralement « **acceptable** » **au dessous de 150 Ko**, maintenant que la plupart des gens sont en haut débit. Elles sont toutefois largement exploitables en dessous de ce poids. Il suffit de les dimensionner ou de les redimensionner correctement, à l'aide de tout logiciel simple. 75 DPI* est la résolution standard pour le trafic Web et un affichage de bonne qualité sur un écran. Préférez 300 DPI si la personne doit imprimer votre photo.

* **DPI : Dots Per Inch – Points Par Pouce en français (PPP) : C'est la mesure de la RESOLUTION d'une image sur un ordinateur. Une image est composée de minuscules points. Plus il y a de points sur une surface donnée (ici, le « pouce »), plus la résolution est grande, et donc, plus l'image sera de grande qualité si on l'agrandit.**

Le portrait :

Pour des petits rôles comme pour de la figuration, optez pour des photos en **couleur** (le NB est de moins en moins recommandé) et sur lesquelles on puisse bien voir **qui vous êtes, sans chichis**, habillé comme vous l'êtes habituellement, dans des vêtements que vous aimez et dans lesquels vous vous sentez bien. Il faut également que l'on voie bien **vos yeux, votre regard**. Ne jouez pas, restez zen et relâché, regardez l'objectif. PAS de pose outrancière ou « olé olé », PAS de « démonstration », de quelque ordre que ce soit (muscles, autorité, charisme, charme, humour, etc.). Ce que l'on veut voir, c'est **vous**. Point.

La mode du NB très contrasté, qui gomme les rides et refait une peau de bébé, est **REVOLUE**. Les comédiens ou les figurants ne sont pas faits pour être nécessairement « beaux ».

Il est bien évident que pour un figurant, le caractère « professionnel » de la photo est moins déterminant que pour un comédien. En revanche, pour un comédien, il faut bien se mettre dans la tête que ne pas avoir de photo ou avoir une mauvaise photo est purement et simplement un **SUICIDE**. On peut se permettre de ne pas avoir de photo dans le domaine du théâtre, ou d'avoir de vieilles photos, pas parfaites, pas très professionnelles, ou prises sur scène, etc. mais c'est quelque chose de totalement irréel dans le domaine du cinéma ou de l'audiovisuel. Ne plaisantez surtout pas avec ça, les directeurs de casting locaux ne peuvent pas vous le rabâcher sans arrêt, mais la photo est la première – et souvent la dernière – chose que l'on voit de vous lors d'une recherche. A vous de faire en sorte que ce ne soit pas toujours la dernière. Si vos photos sont mauvaises, c'est très simple, vous ne travaillerez pas en télé ou en cinéma. Toutefois, si votre ambition se borne à tourner un jour, tous les deux ou trois ans, ne tenez pas compte de ce paragraphe ;)

Donc, pour les comédiens professionnels : Par pitié, PAS de photos prises sur scène, PAS de photos d'il y a 5 ans, PAS de photos prises à table dans votre si joli jardin, PAS d'autoportrait et enfin PAS de photos prises par un copain, même s'il est photographe. Tous les photographes ne savent pas photographier les comédiens. Si vous ne comprenez pas pourquoi, demandez vous si tous les comédiens de télé pourraient jouer au théâtre, si tous les marionnettistes pourraient jouer des alexandrins ou si tous les comédiens sortant du TNS seraient capables de tenir 1h et demie en one man show. Pourquoi serait-ce différent chez les photographes ?

Le maquillage : Totalement inutile pour les hommes et très, très, mais vraiment très simple pour les femmes.

LA REPLIQUE



Photos Pub (comédiens) :

La plupart des agences de casting Pub, sur Paris, demandent aux comédiens de changer leurs habitudes : Là où la sobriété est bienvenue pour les photos castings en général, la pub cherche à « vendre ». Vos photos destinées à des castings de pub devraient elles aussi être plus « accrocheuses ». Toutes proportions gardées... Si la pub vous intéresse, allez faire un tour sur les sites de Rebecca ou de Coccinelle, pour vous donner une idée :

- <http://www.rebecca-model.com>
- <http://www.agence-coccinelle.com>

Photos en pied ?

Pour un comédien n'acceptant ni figuration ni silhouettes, une photo en pied est inutile. N'envoyez de photos en pieds que si vous acceptez les figurations ou les silhouettes.

Courrier postal ou électronique ?

Si vous le pouvez, prévoyez les deux. La plupart des directeurs de casting aimeront avoir les 2 formats, et vous serez prêts à répondre comme il se doit aux attentes de ceux qui ont une préférence.

LE CV :

Figur / pas figur, mentions et tours de passe - passe :

Pour les comédiens : Ne mentionnez pas les figurations, c'est inutile pour un comédien déjà professionnalisé. En général, ces mentions sont surtout utiles pour les gens qui n'ont pas d'expérience, de cette manière, on sait si oui ou non ils sont déjà rompus à l'ambiance d'un tournage.

Pour les figurants ET pour les comédiens : Ne croyez pas qu'il soit utile de faire passer une figuration pour un rôle (« Rôle de l'agent de police », ou « Un pompier »...) La plupart des professionnels locaux savent qui a tourné dans quoi et ce genre de tours de passe-passe risquerait de vous desservir.

Présentation générale du CV :

Évitez les fioritures. Cela ne veut pas dire que vous ne devez pas personnaliser votre présentation, mais favorisez toujours la **lisibilité** et la **concision** des informations. Les photos incrustées dans un CV ne sont pas utiles, puisque les photos de comédiens sont généralement à part. De plus, elles peuvent alourdir inutilement le document si l'on ne sait pas manipuler les résolutions d'image suffisamment précisément.

Proscrivez les mentions comme « Expérience professionnelles », etc. : Cela est bon pour un CV de type courant, mais dans un CV de comédien, cela fait un peu « ringard » : Préférez les mentions directes comme « Cinéma » / « Télévision » / « Théâtre » / « Formation », etc.

Mention des rôles dans les tournages (comédiens) :

Pour les comédiens, il n'est pas utile de mentionner des tonnes d'information, même le rôle tenu n'est généralement pas une donnée nécessairement requise. Idem pour la production et le nombre de jours tournés. Souvent, même l'année de tournage est escamotée... Le format standard correspond en fait à ces informations minimums :

- **Titre du film ou Téléfilm (Saison ou épisodes –s au besoin)**
- **Réalisateur**

En général, sous ce format là :

COLONNE 1

Titre (Episodes – s ou saison –s)

COLONNE 2

Réalisateur

LA REPLIQUE



LA « DEMO » :

Nous touchons ici à un problème kafkaïen : Pour tourner, mieux vaut avoir une démo. Et pour avoir une démo, encore faut-il avoir tourné...

Si vous n'avez pas d'image ou rien qui vous semble montrable, la solution est sans conteste le court métrage : Mettez vous en réseau avec de jeunes réalisateurs et aidez-les, participez à des laboratoires, aux Ateliers Courts de la Réplique ou à tous projets qui puissent vous permettre de vous former sur le tas, ou encore écrivez et filmez vous-même des bêtises (ou de très belles choses pleines de poésie et de messages forts que vous léguerez humblement à l'humanité). Et EXIGEZ d'avoir les images. Et rappelons qu'il est encore possible de tourner sur des projets payés lorsqu'on n'a pas encore de DVD... Donc, en suivant les conseils des autres rubriques, vous augmenterez vos chances d'avoir un jour de quoi fabriquer une démo.

Si vous avez tourné des séquences qui vous semblent intéressantes dans des films ou téléfilms, procurez vous les extraits. Pour les films, c'est simple, il vous suffit d'acquérir le DVD. En ce qui concerne les téléfilms, si vous n'avez pas d'enregistrement de la diffusion, la plupart des productions peuvent vous envoyer une cassette VHS ou un DVD si vous le leur demandez gentiment. N'ayez pas peur d'insister, toujours gentiment.

Le support de la démo : Ne cherchez pas : DVD. Pensez aussi que vous pouvez mettre la démo en ligne sur Internet. (Entre autres, sur votre page du site annuaire www.lareplique.com, si vous êtes adhérent) mais aussi sur Myspace, Dailymotion ou Youtube, ou encore sur votre propre site Web ou blog.

Une démo peut très bien n'être constituée que d'un court métrage dans lequel vous tenez un premier rôle ou de quelques extraits d'un seul film ou téléfilm où vous avez réellement quelque chose à défendre. Si vous avez beaucoup d'images, en revanche, inutile d'essayer d'en mettre plein la vue : prenez le meilleur. Si vous faites un petit clip, n'excédez pas les 6 à 8 minutes. Libre à vous de mettre, en plus du clip, des extraits plus longs. Mais débrouillez vous pour que la personne qui visionnera puisse voir l'essentiel rapidement et sans chercher. En d'autres termes ; ne reproduisez pas sur un DVD les erreurs fréquentes avec les photos : Vouloir trop montrer dénote un manque de confiance en soi. Inutile de montrer à tout prix que vous avez joué des rôles aussi différents qu'un agent de police un peu poète, un banquier hypocondriaque, un épicier distrait et une truite nymphomane. Quoi que vous montriez, choisissez de vraies séquences ou de vrais films que vous avez envie de montrer et dans lesquels il y a du jeu d'acteur. Evitez (si possible) les séquences dans lesquelles vous « servez la soupe », c'est-à-dire les séquences pour lesquelles, malheureusement, les comédiens dits « de province » sont le plus fréquemment sollicités : vous donnez la réplique à l'un des personnages principaux, en fournissant des informations dont le spectateur a besoin pour suivre l'histoire, mais vous n'êtes là que parce qu'il reste heureusement plus difficile de faire parler un porte manteau ou un presse purée que de trouver un comédien sachant jouer en zone rurale... D'où l'utilité des courts métrages, dans lesquels les pauvres provinciaux que nous sommes jouent plus souvent de vrais rôles. Du moins pour l'instant.

LA REPLIQUE



LA PREPARATION DES ESSAIS :

C'est vrai, les textes arrivent souvent très tard – lorsqu'ils arrivent ! - mais **préparez vos essais** : Selon votre manière habituelle de travailler et selon ce qui est demandé, apprenez votre texte ou pas, mais n'arrivez pas sans savoir de quoi il s'agit et sans avoir rien préparé. Parfois, bien sûr, le texte ne semble pas aller bien loin, voire semble carrément écrit avec les pieds, donc on ne prépare rien, en se disant que de toute façon, c'est toujours la même chose, ils vont chercher quelqu'un qui parle juste, vous parlez juste, puisque vous êtes comédien, donc à quoi bon travailler alors que vous avez le dossier de la DRAC à rendre, le gars du CG à voir, l'atelier théâtre à préparer, la création dans 10 jours... Erreur : Si le texte ne raconte rien, vous, vous pouvez raconter beaucoup. Faites une vraie proposition. Bref, appliquez les mêmes principes de travail que sur un vrai texte au théâtre. De quoi parle-t-on ? S'agit-il d'une comédie, d'un drame ? Qu'est-ce que votre personnage ? Que vient-il faire ? De quoi parle-t-il ? A quoi ou à qui fait-il référence exactement ? Que raconte l'histoire ? **Demandez à recevoir un synopsis.** Vous pouvez même tenter de déceler – ou inventer – un sous-texte. Soyez à même (que vous appreniez ou pas votre texte – chacun son truc) d'être **créatif** et **malléable** lors des essais.

LES ESSAIS

Espace de travail :

Bien souvent, le comédien novice ou celui qui n'est pas très habitué aux « castings », se sent instrumentalisé ou a le sentiment que le temps joue contre lui. **Créez votre espace de travail.** Les rendez-vous s'enchaînent pour le directeur de casting et il est forcément dans une mécanique, alors que pour vous, le moment est unique, central. Ce petit moment de rencontre vous est consacré, à vous. Posez des questions si besoin est. Demandez si l'on peut couper ou refaire. Demandez des éclaircissements si une indication vous pose problème. N'hésitez pas à demander à la personne d'avant ou à celle d'après de vous donner la réplique, si vous préférez (bien souvent, le directeur de casting préférera lui aussi !). Collaborez avec le responsable du casting ou avec le réalisateur. Proposez des choses. Soyez à l'écoute. Profitez de ce moment, comme vous le feriez pour une « mini » représentation.

Jeu cinéma / Jeu théâtre :

Si vous êtes un comédien plus habitué au théâtre qu'à la caméra : Ne « jouez » pas. Si vous avez le sentiment de ne rien faire, vous y êtes. Au théâtre, on « est » et on « fait ». Au cinéma, souvent, « être » suffit. Ressentez, vivez ce qui arrive au personnage, actionnez votre petite cuisine interne, écoutez votre partenaire, tout comme au théâtre, mais ne projetez rien ; la caméra cueille tout sur vous. Un haussement de sourcil qui serait très juste au théâtre peut pêter un œil à un cadreur et passer pour du cinéma expressionniste allemand. Une phrase à peine projetée, qui ne serait même pas audible au dernier rang du théâtre de Lenche peut paraître totalement « sur jouée » sur un gros plan. La fatigue du cinéma est celle de l'inertie, du « toujours disponible », de la concentration de l'énergie sur un moment précis. Elle n'est pas celle de la projection, du geste et du soutien vocal.

Tenue et présentation :

Si possible (l'image, toujours l'image !!!) – venez dans une tenue qui vous aide à camper le rôle recherché. En tout cas, ne venez pas habillé de telle sorte qu'on ait du mal à vous voir dans ce rôle, de prime abord.



LES DEMARCHES :

Fréquence de contact :

- Abstraction faite des affinités que vous pourriez développer au fil du temps avec des gens en particulier, et en se tenant au sens strict des relations professionnelles : **évit**ez ce qui **pourrait passer pour du harcèlement**, que ce soit par mail, par courrier ou pire : Par téléphone !
- Tenez simplement les gens informés en prenant en compte ce qui est utile pour **EUX** : Changement d'adresse, de look, de photos, évolution significative du CV, nouvelles compétences... Là aussi, le mieux est de grouper ces informations, pour ne pas faire trop « voici le énième épisode de mes aventures ».
- Sauf exception, les responsables de distribution ne vous appelleront que s'ils sont en casting, pas s'ils n'ont rien à vous proposer au moment où vous les contactez.

Conseils de premiers contacts, pour des figurants ou des comédiens novices :

La Réplique édite une liste de gens à qui vous pouvez envoyer des infos, en vue de leurs recherches pour d'éventuels tournages. Il existe une liste pour les figurants et une pour les comédiens professionnels (car certains directeurs de casting ne font pas de figuration). Aucune de ces listes ne mentionne de numéros personnels, pour des raisons évidentes de préservation de la vie privée et de la quiétude dans le travail de nos amis directeurs de casting.

Le mieux est d'envoyer vos infos puis d'attendre tranquillement tout en continuant, pour les apprentis comédiens ou comédiens novices, à vous former en parallèle à multiplier les démarches pour tourner dans des courts ou moyens métrages (écoles de cinéma, petites annonces, « Niouzeléteure » de la Réplique et autres réseaux professionnels...)

Pour les figurants : Selon vos désirs, lors de vos envois, vous pouvez leur expliquer que vous souhaiteriez faire de la figuration et / ou des silhouettes, à moins que vous n'ayez le souhait d'être un peu « testés » pour des petits rôles (Dans ce cas, si vous avez fait des figurations ou des silhouettes auparavant, vous devriez évidemment le mentionner dans votre CV...)

Bonne chance !

NB : En page suivante, quelques conseils supplémentaires

...



PETITS CONSEILS SUPPLEMENTAIRES AU SUJET DES TOURNAGES :

1) Trois catégories d'interventions

Pour faire simple, imaginons une scène d'un film : plusieurs personnes attendent un bus :

- Plan rapproché sur vous, vous regardez l'heure et vous dites à Robert, à côté de vous « Ebé, à Marseilleuh, y'en a pas beaucoup des bus, hé !!!). Vous êtes comédien.
- Plan plus large, Robert vous répond par un haussement de sourcil ou par une onomatopée du genre « bôôô... ». C'est une silhouette. (Il fait quelque chose d'indentifiable et de mis en scène qui est détaillé à l'écran, mais ne parle pas.)
- Dans le plan plus large, derrière Georges et vous, on distingue d'autres personnes qui attendent, marchent, jonglent, se font les ongles des pieds, promènent leur chien en skate board, jouent en réseau à la game boy, ou peu importe quoi : Ce sont des figurants.

Selon le poste que vous occupez (figurant, silhouette ou rôle), vous êtes payés différemment. Renseignez vous donc sur les tarifs en vigueur. Notez cependant que le poste de « silhouette », n'existe pas dans les textes des conventions collectives. (Voir plus bas)

Pour les comédiens, les tarifs minimums négociés par les partenaires sociaux étaient, au 1^{er} janvier 2006 :

- 251,16 € bruts la journée pour les émissions dramatiques télévisuelles
- 334,06 € bruts la journée pour les films de cinéma.

Il s'agit des tarifs minimums des conventions collectives, libre à vous de négocier à la hausse, en fonction notamment de :

- Votre âge, votre ancienneté et votre expérience dans la profession,
- Du texte que vous avez, du ou des acteurs à qui vous donnez la réplique,
- Du type de projet (production pauvre ou riche – nous pouvons vous renseigner)
- Du nombre de jours et de séquences
- Et bien sûr, de votre « feeling » avec la production.

N'oubliez pas les éventuels défraiements, pour les rôles (et éventuellement les silhouettes, on peut rêver...). Là aussi, cela est réglementé et vous devriez vous renseigner auprès des syndicats, par exemple.

Pour mieux vous renseigner sur les conventions collectives

Allez sur www.legifrance.fr ou contactez les différents syndicats d'Artistes.

« Silhouette »

Comme précisé plus haut, le terme « silhouette », consacré par l'usage, n'est pas prévu par les conventions collectives. Cela relève en revanche d'une réalité factuelle des tournages : Il arrive souvent que des gens soient employés à des tâches qui se situent effectivement entre la figuration et le rôle. Du fait que cela ne soit pas prévu par les conventions, les tarifs se négocient habituellement à la discrétion de la production et du comédien. Le tarif devrait naturellement se situer entre le tarif moyen d'un figurant et le tarif minimum d'un comédien. Il est toutefois souvent plus proche de la référence basse que de la haute. Généralement, une silhouette est payée entre 110 et 150 € bruts.

Vous pouvez dans tous les cas vous rapprocher, entre autres, du SFA (Syndicat Français des Artistes), par l'intermédiaire de leur site Internet, pour avoir de plus amples informations.



2) Finissons-en avec la « silhouette parlante »

Les comédiens peu renseignés ou débutants se voient de plus en plus souvent proposer des « silhouettes parlantes ».

Soyons clairs, cela N'EXISTE PAS. Il s'agit d'un moyen de pression détourné pour sous payer les comédiens acceptant de tout petits rôles. Les directeurs de casting n'en sont d'ailleurs absolument pas responsables, ils sont le plus souvent eux-mêmes abusés ou instrumentalisés.

En réalité, « Silhouette parlante » est un raccourci du langage fréquemment utilisé pour évoquer les tout petits rôles, presque de l'ordre de la silhouette, qui disent une phrase ou un mot. Cela dit, au regard des conventions collectives, si vous parlez, il s'agit bien d'un RÔLE. Même si vous dites un seul mot, à partir du moment où vous êtes clairement identifié dans le scénario (ou dans l'action, s'il s'agit d'une inspiration de dernière minute de la part du réalisateur, non prévue au scénario) et que ce mot est clairement audible et compréhensible, il s'agit d'un petit rôle.

Poussons maintenant le vice un peu plus loin : un rôle muet n'est PAS une silhouette. Si vous ne parlez pas (rôle de personne muette, de personne malade ou mourante ou qui ne parle simplement pas, etc.) mais que vous jouez un vrai personnage qui a un nom dans le scénario et une vraie interaction avec les personnages principaux ou secondaires, et que votre action est réellement scénarisée et importante dans le déroulement de l'histoire, vous jouez un rôle, bien sûr. Ceci, en revanche, n'est pas prévu dans les conventions collectives, mais cela paraît évident.

Pourquoi cette distinction est-elle importante ?

Pour trois raisons principales :

- Si vous jouez un petit rôle mais que vous êtes payé comme une silhouette, vous perdez de l'argent, puisque l'on vous paye moins. Pas non plus de défraiements, bien souvent.
- En outre, une silhouette n'est pas au générique du film.
- Conséquences directes de ne pas être au générique : Vous ne percevrez pas de compléments de salaires lors des rediffusions (à partir de la première RE diffusion du film à la télévision) et vous ne percevrez pas non plus de droits sur la copie privée audiovisuelle dès la première diffusion du film, comme en perçoit tout comédien jouant un rôle dans une œuvre diffusée à la télévision. (Ces droits sont gérés par l'ADAMI – www.adami.org)

Quel est donc le mystère de la silhouette parlante ?

Pourquoi cette donnée absolument et totalement fautive persiste-t-elle, et même se propage-t-elle dans les esprits ? Il s'agit d'une confusion relative à une subtilité des textes des conventions collectives, mal comprise par la plupart d'entre nous et probablement détournée en toute connaissance de cause par certains petits malins :

La « raison » généralement avancée est que « si l'on dit moins de 5 mots », on est une « silhouette parlante ». Ceci est ABSOLUMENT et TOTALEMENT FAUX. Mais la majorité des gens qui le soutiennent le font pourtant de bonne foi. Que s'est-il passé ?

La nuance est suivante :

1/ Vous avez été appelé et avez fait des essais préalables pour un rôle (même avec une phrase ou un seul mot, ou, plus rarement, un jeu muet mais qui relève incontestablement du jeu d'acteur et qui est de manière évidente un rôle, sans le moindre doute) : vous êtes un comédien qui va jouer un rôle, un point c'est tout.

LA REPLIQUE

2/ Vous avez été convoqué en tant que figurant ou en tant que silhouette et vous vous présentez en tant que tel sur le plateau du tournage. Pendant la journée, alors que cela n'était pas prévu, on vous demande de parler, deux possibilités :

- Soit vous dites plus de 5 mots, auquel cas vous devenez automatiquement comédien et vous devriez négocier avec le directeur de production et signer un nouveau contrat avant d'accepter de tourner la ou les séquences. Au pire, les tarifs minimums de comédien prévus dans les conventions collectives devraient s'appliquer de plein droit.
- Soit vous dites moins de 5 mots et dans ce cas précis, les conventions collectives prévoient une MAJORATION de votre salaire en tant que figurant. Et c'est probablement cela qui a été transformé avec le temps en « silhouette parlante » et généralisé aux tout petits rôles de moins de 5 mots, voire parfois de quelques phrases.

Voici l'extrait de la convention collective qui éclaire ce point resté obscur pour beaucoup : Il s'agit de la brochure du JO (Journal Officiel) n° 3048, relative à la Production cinématographique, avenant " Salaires ", relatif au barème de salaires des acteurs de complément (*Nom donné aux figurants par euphémisme*) à compter du 1er janvier 2006.

Extrait de la partie intitulée « Majoration » :

« - Acteur ou actrice (**de complément**) prononçant jusqu'à 5 mots : 82,66 € » (**C'était le montant, en 2006, de la seule MAJORATION.**)

« Chaque fois qu'un acteur de complément aura à parler, le montant du cachet initial ne pourra être inférieur à celui de l'acteur de complément sélectionné (4e catégorie) augmenté de la majoration du parlant. »

Note du collectif :

Ce qui fait 155,59 € (Tarif de l'acteur de complément de 4^{ème} catégorie en 2006) + 82,66 = 238,25 € ! On est donc loin des 150 € proposés en général, parfois même au noir.

NB : Cet exemple est rédigé avec les barèmes en vigueur en 2006. Ces barèmes augmentent un peu chaque année, reportez-vous aux documents relatifs aux barèmes sur le site www.lareplique.com, sur www.legifrance.org ou auprès des différents syndicats d'artistes.

3) Précisions

Bien sûr, il faut aussi comprendre les directeurs de productions qui peuvent, selon leur budget, avoir des difficultés à suivre les improvisations de dernière minute de leur réalisateur, cela dit, comprenez bien que l'argument « Silhouette parlante », qui tend à rendre réelle en la nommant une réglementation qui n'existe pas, est dans tous les cas irrecevable dans le cadre d'une négociation. Considérez cependant que d'autres arguments avancés par la production pourraient l'être, mais en tout état de cause, vous pouvez négocier dans ces cas là.

Bien sûr, dans certains cas de figure, comme celui exposé plus haut, à propos des acteurs de complément ayant à parler, il serait irréaliste de penser négocier beaucoup plus que le tarif minimum des conventions collectives, cependant, il est légitime que ces conventions collectives soient comprises et appliquées dans toute leur étendue. Il est surtout exclu que nous laissions certaines productions sous payer des gens en profitant de leur mauvaise connaissance de leurs droits (en abusant du même coup les directeurs de casting, qui sont bien trop souvent envoyés en première ligne, voire en faisant pression sur eux...)

En outre, en comprenant bien ce point, on comprend du même coup qu'il n'est pas possible d'être appelé en amont d'un tournage, pour un essai en vue d'une « silhouette parlante », tendance qui se généralise dangereusement actuellement. En effet, si l'on admet que ce terme reste consacré par

LA REPLIQUE



l'usage comme désignant le phénomène décrit ci-dessus (Une silhouette ou un figurant devant finalement parler), on se rend bien compte à la lecture des conventions que :

- Soit on est convoqué pour une figuration ou une « silhouette » ;
- Soit on est convoqué pour un rôle. Et dans ce cas, un rôle est un rôle, il figure au générique et fait l'objet d'un contrat et d'un tarif de comédien. Point.

4) Les tarifs figuration :

Ils sont divisés en quatre catégories. En bref, les voici, au 1er juillet 2006 :

1^{ère} catégorie

Ensemble de figuration de plus de 100 personnes, costume tout-venant, sans désignation particulière ou costume fourni sans essayage préalable : **66,25 €**

2^{ème} catégorie

Costume de correction ordinaire, d'époque actuelle, avec, éventuellement, désignation de la saison, ou costume fourni par la production : **93,01 €**

3^{ème} catégorie (acteur ou actrice)

a) Ensemble de figuration de plus de 30 personnes en costume élégant de ville, jaquette, costume de voyage et de sport, tailleur, robe d'après-midi, de cocktail ou de dîner, teinte claire ou foncée pouvant être exigée : **139,86 €**

b) En costume de service, barman, steward, garçon de café, etc., fournissant costume ou partie de costume et de linge : **139,86 €**

c) En costume spécial, fourni par l'acteur, cheval, ski, maillot de bain, short, agent de police, costume d'époque ancienne, etc. : **139,86 €**

4^{ème} catégorie

a) Ensemble de figuration jusqu'à 30 personnes, costumes ou robes très élégants pour les acteurs de complément présentant une valeur professionnelle et vestimentaire de premier ordre : **158,08 €**

b) Costume de soirée, habit, habit de maître d'hôtel, spencer, smoking, robe du soir, toutes teintes pouvant être exigées : **155,59 €**

Engagement à la semaine : 705,08 €

Vous pouvez vous procurer plus d'informations au sujet des tarifs sur le site de la Réplique ([lien direct vers la page adéquate](#)). Vous pouvez également les trouver sur www.legifrance.fr, dans la rubrique Conventions collectives, ou sur les sites des syndicats.